

Pays d'Oise et d'Halatte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Qualité de l'air



Quels sont les enjeux de la qualité de l'air sur le territoire ? D'où viennent les polluants ? Quelle était la qualité de l'air en 2017 ? Zoom sur le bilan réalisé par Atmo Hauts-de-France.

Par son adhésion à l'Observatoire régional de l'Air, Atmo Hauts-de-France, la CCPOH participe à la surveillance et à l'évaluation de la qualité de l'air régionale aux côtés d'autres partenaires comme les collectivités, les associations de protection de l'environnement et de consommateurs, les représentants des acteurs économiques, les services de l'état...

Un bilan est réalisé tous les ans permettant d'avoir une information complète et simplifiée sur la qualité de l'air et ainsi mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

La qualité de l'air est un sujet qui préoccupe les Français depuis de nombreuses années. En 2017, elle reste le deuxième problème environnemental le plus préoccupant après le changement climatique. Dans le Monde, on estime que la pollution de l'air est responsable de 1,3 million de décès chaque année.

La qualité de l'air sur le département

Le département de l'Oise est touché par 3 des 10 épisodes déclenchés en Hauts-de-France pour 2017. C'est le département des Hauts-de-France qui enregistre le nombre de jours d'alerte le plus élevé. Un 1er trimestre défavorable à la qualité de l'air dans l'Oise dû aux conditions météorologiques qui ont favorisé la hausse des concentrations de polluants. Neuf jours de pollution étant recensés pendant ce trimestre sur les onze journées de l'année.

D'où viennent les polluants sur la CCPOH ?

Sur notre territoire, le secteur de l'industrie, des déchets, énergie et de la construction est responsable de la quasi-totalité des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) soit 81% et d'une partie des émissions de particules PM₁₀ (29%) et PM_{2.5} (25%). Les transports constituent le principal émetteur d'oxydes d'azote (NO_x) avec 71% et de PM₁₀ (34%) et le second émetteur de PM_{2.5} (32%). Le secteur résidentiel-tertiaire, en particulier l'utilisation du chauffage, est à l'origine de 36% des émissions de particules fines PM_{2.5} et de 27% des PM₁₀. Enfin, le secteur agricole se différencie des autres par sa moindre contribution dans les émissions des quatre polluants considérés.

La moitié des émissions de gaz à effet de serre de la CCPOH sont issues des transports (51%). Le secteur résidentiel-tertiaire constitue le second émetteur avec une part de 29%, devant l'industrie des déchets, énergie et de la construction (13%) et le secteur agricole (7%). Pour l'année 2012, les émissions totales de gaz à effet de serre du territoire sont de 218 kilotonnes de CO₂, soit 0,2 % du total des émissions régionales.

QUEL AIR AVEZ-VOUS RESPIRÉ EN 2017 SUR LA CCPOH ?

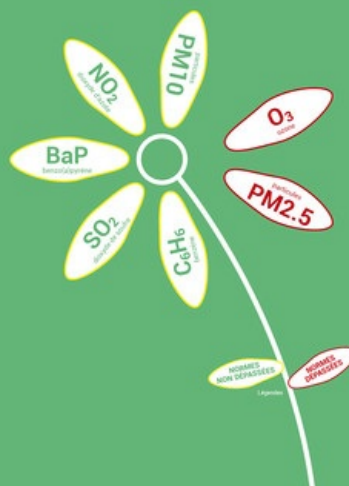
Nombre d'épisodes de pollution



Station de mesures de la qualité de l'air dans la CCPOH, basée à Rieux



Respect de la réglementation annuelle



Les polluants atmosphériques produits par habitants de la CCPOH - en 2012

Émissions de polluants, tous secteurs confondus, sur l'ensemble du territoire ramené au nombre d'habitants

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

1 rue d'Halatte - BP 20255
60722 Pont-Sainte-Maxence Cedex
Tél. : 03 44 70 04 01
Fax : 03 44 70 04 02

<http://ccpoh.fr/vivre-au-quotidien/qualite-de-l-air-672.html>